



R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Ville de Saclas

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Lundi 1^{ER} JUIN 2015**

L'an deux mil quinze, le lundi 1^{er} juin à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Yves GAUCHER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Yves GAUCHER – Josiane MARTY – Lionel DEBELLE – Jacques HARDOUIN – Patrick LASNIER – Alain GAUCHER – Florence HANNICHE – Jennifer FRAGNER – Agnès GRAVIS – Benoît MINEAU - Evelyne HOANG CONG - Annie LEPAGE - Annie BRECHET - Isabelle VINCENT (14 présents – Quorum atteint).

Monsieur Richard BUY a pris part à la séance à partir de 19h22.

ETAIENT ABSENTS : Cécile CHAUVET – Marc HADROT – Jean GARNERY

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Luc CREON a donné pouvoir à Monsieur Yves GAUCHER

Madame Agnès GRAVIS est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

I – Compte-rendu des décisions du Maire :

06-2015 : Décision du Maire portant souscription d'un emprunt auprès de la caisse régionale de crédit agricole mutuel de Paris IDF

07-2015 : Décision du Maire portant signature du MAPA avec la société DESTAS & CREIB pour les travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire Lot 1 : GO-MACONNERIE-RAVALEMENT-CARRELAGE

08-2015 : Décision du Maire portant signature du MAPA avec la société BATIPLAQUE pour les travaux de construction d'une maison de Santé pluridisciplinaire Lot 2 : MENUISERIE-BOIS

09-2015 : Décision du Maire portant signature du MAPA avec la société DBS pour les travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire Lot 3 : COUVERTURE-ETANCHEITE

10-2015 : Décision du Maire portant signature du MAPA avec la société MIROITERIE PERRAULT pour les travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire Lot 4 : MENUISERIE ALUMINIUM- SERRURERIE

- 11-2015** : Décision du Maire portant signature du MAPA avec la société LEVEQUE pour les travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire LOT 5 : PLOMBERIE
- 12-2015** : Décision du Maire portant signature du MAPA avec la société STOLA pour les travaux de construction d'une maison de santé Pluridisciplinaire Lot 6 : ELECTRICITE
- 13-2015** : Décision du Maire portant signature du MAPA avec la société STOLA pour les travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire Lot 7 : CLIMATISATION-VMC
- 14-2015** : Décision du Maire portant signature du MAPA avec la société AGD pour les travaux de construction d'une maison de santé Pluridisciplinaire Lot 8 : ISOLATION-FAUX PLAFONDS
- 15-2015** : Décision du Maire portant signature du MAPA avec la société ICK BATIMENTS pour les travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire Lot 9 : PEINTURE- SOLS SOUPLES
- 16-2015** : Décision du Maire portant signature du MAPA avec la société CRAMBES pour les travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire Lot 10 : VRD-AMENAGEMENTS-EXTERIEURS

2015-03-001

II- SERVITUDE COMMUNALE POUR EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

La Ville de Saclas a réalisé l'aménagement de la rue des Louveries.

Dans le cadre de l'écoulement des eaux pluviales, et avec l'accord du propriétaire de la parcelle AH 251, il a été posé un écoulement de ces eaux vers le terrain précité,

Avec l'accord du propriétaire, les services techniques ont installé une canalisation qui traverse la parcelle et aboutit dans la propriété de Monsieur Mario Oppermann.

Avec l'accord de ces deux propriétaires, il s'agit donc de constituer une servitude d'écoulement des eaux pluviales.

Cette servitude concernera l'évacuation des eaux pluviales de la rue des Louveries à travers la parcelle AH 251 pour aboutir sur la parcelle de Monsieur Mario Oppermann qui a déclaré en faire son affaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- DECIDE de constituer cette servitude communale pour évacuation des eaux pluviales.

VOTE : Unanimité

III- PROCEDURE BIENS VACANTS SANS MAITRE

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et L 1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il constate l'existence sur la Commune d'un certain nombre de parcelles apparemment Sans maître et décide de lancer la procédure d'attribution pour les biens suivants :

- AE 329 pour une contenance de 82 m²
- AE 340 pour une contenance de 1320 m²
- AH 19 pour une contenance de 2660 m²
- AH 94 pour une contenance de 680 m²
- AH 174 pour une contenance de 1159 m²
- AI 58 pour une contenance de 2800 m²
- AI 62 pour une contenance de 1900 m²
- AK 9 pour une contenance de 1201 m²
- AK 76 pour une contenance de 15340 m²
- AK 84 pour une contenance de 3660 m²
- AK 101 pour une contenance de 3940 m²
- AK 380 pour une contenance de 2183 m²
- AK 381 pour une contenance de 1478 m²
- AK 384 pour une contenance de 2300 m²
- AK 386 pour une contenance de 1316 m²
- AK 405 pour une contenance de 558 m²
- AK 410 pour une contenance de 290 m²
- AL 233 pour une contenance de 1304 m²
- ZS 125 pour une contenance de 2754 m²
- ZS 142 pour une contenance de 26460 m²
- ZS 166 pour une contenance de 2220 m²
- ZS 213 pour une contenance de 2900 m²
- AK 14 pour une contenance de 7900 m²
- AH 255 pour une contenance de 27 m²
- AH 254 pour une contenance de 22 m²
- Dont le dernier propriétaire connu est Monsieur PUJOL René
- AM 192 pour une contenance de 638 m²

Ces immeubles peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit. L'article L.1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques impose l'obligation à la commune d'incorporer le bien dans le domaine communal dans un délai de six mois à compter de la vacance présumée des biens.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré

- DECIDE de lancer la procédure d'attribution de biens vacants sans maître dans le domaine communal

VOTE : Unanimité

2015-03-003

IV- VOTE DU BP 2015 BUDGET ANNEXE OPERATIONS A CARACTERE COMMERCIAL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- ARRETE le budget primitif budget annexe opérations à caractère commercial ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement : 375.00 €
Recettes de fonctionnement : 375.00 €

Dépenses d'investissement : 925.641.26 €
Recettes d'investissement : 925 641.26 €

VOTE : Unanimité

2015-03-004

V- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Florence HANNICHE présente au Conseil Municipal le projet étudié par la commission d'animation – associations – sport – jeunesse - culture :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le tableau page 5 :

Vote : Unanimité

ASSOCIATIONS SPORTIVES	TERRAIN OU SALLE A DISPOSITION	UTILISATION DES SALLES Jours/heures	NBRE ADHER. 2013/2014 Saclas - Ext	NBRE ADHER. 2014/2015 Saclas - Ext	SUBVENTIONS 2013	SUBVENTIONS 2014	SUBVENTIONS 2015
TENNIS MUNICIPAL	Terrain	Variés	20/17	16/14	550 €	550 €	550 €
NEW BODY	Salle Rura'Pôle	Variés		60	150 €	Dossier non déposé	Pas de subvent. demandées
USSM (foot)	Terrain	Variés	34/201	48/215	850 €	850 €	850 €
KARATE	Gymnase	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi	24/44	20/37	700 €	700 €	700 €
DANSE SPORTIVE	Salle des fêtes/com./gymn	Du lundi au dimanche	28/65	30/97	450 €	450 €	450 €
RENFORC.MUSCUL	Salle des fêtes	Lundi soir	22/52	34/38	450 €	450 €	Pas de subvent. demandées
UBS (boules)	Terrain+chalet	Variés	9/23	10/32	350 €	350 €	350 €
GAULOISE (pêche)	Plan d'eau	Variés	91/20	81/59	450 €	500 €	500 €
KRAV MAGA	Gymnase	Lundi, mercredi, Jeudi, samedi			Dossier non déposé	Dossier non déposé	Dossier non déposé
BOUCLES de la JUINE					500 €	600 €	550 €
ACCA	Terrain		29/9	26/5	400 €	400 €	400 €
Gym des Vallées Ormoy/Saclas	Salle des fêtes	Jeudi : 3 cours	29/88-31 Saclas		450 €	400 €	Dossier non déposé
GYM LOISIR DES 3 RIVIERES	Salle des Fêtes	Jeudi		20/29			400 € Création
Ball-Trap				15/37			Pas de Conventi on signée
SOUS-TOTAL					5300 €	5250 €	4750 €
Associations non sportives							
CLUB ADOS	Salle Bd. Legrand	1 vendredi sur 2	36/15	20	1295 €	1295 €	1300 €
TELETHON					200 €	200 €	200 €
SAPEURS POMPIERS					400 €	400 €	400 €
MADO	Locaux mairie				1000 €	500 €	Dissoluti on
ADMR	maison Legarrec				1850 €	1850 €	2000 €
CRECHE PARENT.						1250 €	1450 €
ASS. ARCHEOLOGIQUE					Supprimé	100 €	100 €
SALIOCLITAE Bibliothèque	Locaux S.Comm	variés	259/33	246/30	300 €	250 €	250 €
TRANS EXPRESS 91				1/22	75 €	75 €	50 €
FNACA					100 €	100 €	100 €
RESTO DU COEUR					100 €	100 €	100 €
CROIX ROUGE					100 €	100 €	100 €
ECOLE POMPIERS JUNIORS							100 €
SOUS-TOTAL					5220 €	6020 €	6150 €
TOTAL GENERAL					10520 €	11270 €	10900 €
FOND SOLID LOGE					CCAS	CCAS	CCAS
CLIC					1808 € CCAS	CCAS	CCAS
Fonds d'Aide aux Jeunes					CCAS	CCAS	CCAS

2015-03-005

VI- PONT MICHEL BAUD

Très peiné par le décès de Michel BAUD, et pour reconnaître le travail qu'il avait accompli sur la commune et perpétuer son souvenir.

Monsieur le Maire propose que le Pont sur la Juine, dernier travail qu'il a réalisé, soit baptisé « Pont Michel Baud ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- DECIDE de le baptiser : « Pont Michel Baud »

VOTE : Unanimité

2015-03-006

VI- NOM DE LA MAISON DE SANTE

Les travaux de la Maison de Santé ont démarré, il est donc nécessaire de lui donner un nom.

Trois propositions ayant été formulées, il convient de faire un choix :

- 1- Maison de santé La Saclasienne
- 2- Maison de santé Le Garrec
- 3- Maison de santé La Juine

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Retient la proposition n°1 La Saclasienne

VOTE : Unanimité

VII- QUESTIONS DIVERSES :

Refus du transfert de charges du Rurapôle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Yves GAUCHER

Jacques HARDOUIN

Florence HANNICHE

Agnès GRAVIS

Lionel DEBELLE

Jennifer FRAGNER

Alain GAUCHER

Benoît MINEAU

Josiane MARTY

Patrick LASNIER

Annie LEPAGE

Evelyne HOANG CONG

Annie BRECHET

Isabelle VINCENT

Richard BUY